

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 05 novembre 2025

DEL20251105_107

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq novembre, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale, à MONNETIER-MORNEX, sur convocation adressée à tous ses membres, le 30 octobre précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Régis LAMURE,

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE,

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET,

REIGNIER-ÉSERY : Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN,

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoir : 6

Absents excusés avec procuration : Gianni GUERINI a donné pouvoir à Nadine PERINET, Denise FERNANDES a donné pouvoir à Laurent FAVRE, Lucas PUGIN a donné pouvoir à Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD a donné pouvoir à André PUGIN, Denise GERELLI-FORT a donné pouvoir à Stéphanie LE MOAL, Isabelle SAGE a donné pouvoir à Régine MAYORAZ,

Absents excusés : Dominique BRAND, David DE VITO, Billy MARQUET, Valérie VACHOUX,

Absents : Anne-Marie LALLIARD, Sophie BIOLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI ;

Secrétaire de séance : Christophe AUGUSTIN

[DEL20251105_107 - Approbation de la modification de la composition du Bureau et élection d'un nouveau Vice-Président](#)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

VU le CGCT et plus particulièrement son article L5211-1 à 10 et L2122-16 et 17 ;

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2019-0044 du 19 juin 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire de la CCA&S à l'occasion du renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2020 ;

VU la délibération n°2020 04 51 du 08 juillet 2020 relative à la création des postes de Vice-Présidents ;

VU la délibération n°2020 04 53 du 08 juillet 2020 fixant la composition du bureau communautaire à 10 membres à la suite au renouvellement général des Conseils municipaux de mars 2020 et fixée comme suit : le Président, sept vice-présidents et deux membres supplémentaires du Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2020 04 54 du 08 juillet 2020 relative à l'élection des membres du bureau communautaire ;

VU la délibération n°2020 05 75 du 22 juillet 2020 relative à l'attribution des fonctions aux Vice-Présidents et un Maire ;

VU la délibération n°2021 08 67 du 06 octobre 2021 relative au remplacement d'un membre du bureau communautaire à la suite de la démission de Madame Christelle PETEX-LEVET ;

VU la délibération n°2021 09 93 du 03 novembre 2021 relative à la modification de la composition du bureau communautaire à la suite de la démission de Monsieur Raphaël CESANA fixant la composition du bureau communautaire à 9 membres et fixée comme suit : le Président, sept vice-présidents et un membre supplémentaire du Conseil communautaire ;

VU la délibération n°2021 09 94 du 03 novembre 2021 relative à la modification des fonctions des membres du Bureau ;

VU la délibération DEL2022 098 du 13 octobre 2022 relative à la modification de la composition du Bureau et élection d'une nouvelle Vice-Présidente à la suite de la démission de Monsieur Daniel BARBIER ;

VU le courrier de demande de démission de Monsieur Ludovic WISZNIWSKI, de ses fonctions de Maire, de conseiller municipal de MONNETIER-MORNEX, et de Vice-président au sein de la Communauté de communes Arve et Salève, en date du 9 octobre 2025 ;

VU le courrier de Madame la Préfète de la Haute-Savoie daté du 17 octobre 2025 prenant acte de la démission de la qualité de Maire, de conseiller municipal de la commune de MONNETIER-MORNEX et de Vice-président au sein de la Communauté de communes Arve et Salève de Monsieur Ludovic WISZNIWSKI,

CONSIDÉRANT que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunal dénommé CCA&S est composé du Président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

A la suite de la démission de Monsieur Ludovic WISZNIWSKI de son mandat de Maire et de Conseiller municipal, entraînant la perte de ses mandats de Conseiller communautaire et de Vice-président, Monsieur le Président propose de maintenir la composition du Bureau telle qu'approuvée par délibération n°2021 09 93 du 03 novembre 2021, en remplaçant Monsieur Ludovic WISZNIWSKI par Monsieur Christophe AUGUSTIN et de procéder à son élection en tant que 7^{ème} Vice-président.

Au vu de l'ensemble des informations présentées et restituées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour modifier de la composition du Bureau et procéder à l'élection du 7^{ème} Vice-président ;
- **ÉLIT** Monsieur Christophe AUGUSTIN en tant 7^{ème} Vice-président ;
- **APPROUVE** en conséquence, la nouvelle composition du Bureau communautaire, telle que rappelée ci-après :
 - Sébastien JAVOGUES ;
 - Nadine PÉRINET ;
 - Laurent FAVRE ;
 - Patricia DÉAGE ;
 - Régine MAYORAZ ;
 - Régine RÉMILLON ;
 - Isabelle ROGUET ;
 - **Christophe AUGUSTIN** ;

Le Secrétaire de séance
Christophe AUGUSTIN

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

*Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 12/11/2025
Publié, le 12/11/2025*